



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 25 numéro 5

23 février 2010

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

Il est venu le temps de se mobiliser

Suite à la semaine de relâche, le mois de mars s'annonce chaud. Comme vous le savez, le gouvernement voudrait conclure les négociations dans le secteur de l'éducation avant le mercredi 31 mars 2010. De notre côté, nous disons qu'il serait bien que le processus de négociation soit bref, mais que la date proposée n'est pas une fin en soi. Nous devons, au préalable, trouver des terrains d'entente qui seront acceptables pour nos enseignantes et enseignants. Puisque le dépôt patronal propose de dégrader nos conditions de travail, il va sans dire que les discussions aux tables de négociation seront longues et ardues.

Certains membres me demandent ce qu'ils peuvent faire pour aider au processus de négociation. Ma réponse est simple : il faut participer activement aux plans d'action qui sont adoptés, particulièrement en mobilisation. En effet, la mobilisation des membres et le soutien aux plans d'action démontreront notre insatisfaction et indiqueront au gouvernement notre volonté pour que des changements s'opèrent.

Il faut arrêter de se dire que quelqu'un d'autre s'occupera de telle ou telle action ou encore qu'elle est facultative et qu'une autre école s'impliquera sûrement. C'est collectivement que nous nous affaiblissons chaque fois que nous laissons les autres faire les interventions à notre place. Tous, nous devons nous mobiliser et revendiquer clairement des conditions qui apporteront des bénéfices en éducation, au secteur public, tant pour les élèves que pour les enseignantes et enseignants.

En parlant d'action concrète, nous avons besoin du support de toutes les enseignantes et de tous les enseignants lors du prochain Conseil des commissaires. Celui-ci aura lieu le mercredi 10 mars à la CSPO et à la CSCV et le lundi 15 mars à la CSD. C'est donc un rendez-vous. **Il est venu le temps de se mobiliser.**

Madame Nathalie Houlfort, professeure à l'ENAP, a présenté, le mercredi 10 février 2010, une étude réalisée auprès de 2400 enseignantes et enseignants de la FAE et qui s'intitule " Perdre sa vie à la gagner? ". L'étude fait ressortir qu'un enseignant sur cinq travaille dans un état de détresse psychologique, soit près du double que l'on observe dans la population en général. Parmi les éléments déclencheurs de l'épuisement professionnel, nous notons :

- la surcharge de travail;
- le manque de contrôle sur le travail;
- le manque de reconnaissance et la rémunération;
- le déficit du sentiment d'appartenance avec l'organisation;
- le sentiment d'un manque d'équité des dirigeants;
- les conflits de valeurs avec l'organisation.

L'étude confirme par contre le haut niveau d'attachement des enseignantes et des enseignants aux élèves et à leur profession. Les causes de l'épuisement professionnel étant d'origine organisationnelle, des solutions à ce constat pourraient donc être apportées en s'éloignant du dépôt patronal et en portant une attention accrue aux demandes syndicales. Sans une mobilisation générale de nos membres pour se négocier des conditions acceptables, la profession enseignante deviendra, dans un avenir rapproché, hasardeuse pour la santé. Au lieu d'être à l'écoute des besoins de son personnel, certains grands penseurs et gestionnaires gouvernementaux pensent qu'il vaut mieux, pour la société québécoise, laisser ses enseignantes et enseignants **perdre leur vie à la gagner**.

Gaston Audet, président

J'Y SERAI !

Audiences auprès du conseil des commissaires...

Mercredi 10 mars prochain :

- **CSPO** : 225 rue St-Rédempteur, secteur Hull
Centre administratif, salles A-B-C à 19 h 30
- **C.S.C.V.** : 582, rue MacLaren est, secteur Buckingham
Centre administratif, salle des commissaires à 20 h

Lundi 15 mars prochain :

- **C.S.D.** : 200, boul. Maloney est, secteur Gatineau
Centre administratif à 20 h

Le S.E.O. abordera les demandes syndicales et le dépôt patronal avec les commissaires.

SOMMAIRE

Message du président	1
Audiences auprès du conseil des commissaires	2
Il était une fois	3
Aurons-nous à voter pour des moyens lourds ?	3
Un rassemblement historique et mobilisant	4-5
Mise en garde face à l'utilisation des technologies	5
500 fois merci !	6
Demande de congés	6
Spécialistes au primaire	6
Mouvement de personnel	7
Congés de maladie	7-8
Journée de la Femme	8
Congé de maternité	9
Non merci, Mme la Ministre ! ..	9
Saviez-vous que	10
Encore une gifle au visage	10-11
Déclaration d'événement accidentel et registre des premiers soins	12
La Francofête	13

SOYONS-Y, POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

IL ÉTAIT UNE FOIS ...

Il était une fois quatre individus qu'on appelait *Tout le monde*, *Quelqu'un*, *Chacun* et *Personne*.

Il y avait un important travail à faire. Alors, on a demandé à *Tout le monde* de le faire. *Tout le monde* était persuadé que *Quelqu'un* le ferait.

Chacun pouvait l'avoir fait, mais en réalité *Personne* ne le fit.

Quelqu'un se fâcha, car c'était le travail de *Tout le monde*. *Tout le monde* pensa que *Chacun* pouvait le faire et *Personne* ne doutait que *Quelqu'un* le ferait ...

En fin de compte, *Tout le monde* fit des reproches à *Chacun* parce que *Personne* n'avait fait ce que *Quelqu'un* aurait pu faire.

MORALITÉ : sans vouloir le reprocher à *Tout le monde*, il serait bon que *Chacun* fasse ce qu'il doit faire sans nourrir l'espoir de voir *Quelqu'un* le faire à sa place...

Car l'expérience montre que là où on attend après *Quelqu'un*, on ne trouve généralement *Personne* !



AURONS-NOUS À VOTER POUR DES MOYENS LOURDS ? ÊTES-VOUS MEMBRES ?

OFFRES PATRONALES...MOBILISATION...VOTE...MOYENS DE PRESSION !

En cette année de négociation nationale, des décisions seront à prendre, individuellement et collectivement, en assemblée générale des membres.

Afin d'exercer votre **droit de vote** lors **d'enjeux très importants**, vous devez **être membre du syndicat**.

Obtenir ce statut est possible en remplissant le formulaire d'adhésion pour les membres et en acquittant une cotisation symbolique de 2\$, geste qui signifie que vous êtes volontaire pour

participer à la vie politique et démocratique de votre syndicat.

Payer des cotisations annuelles (voir payes) ne vous confère pas automatiquement le statut de membre.

Vous pouvez obtenir votre carte de membre en contactant la personne déléguée de votre école ou les secrétaires au bureau du syndicat au 819-776-5506 .

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

UN RASSEMBLEMENT HISTORIQUE ET MOBILISANT

CE QU'ILS ONT DIT LORS DU GRAND RASSEMBLEMENT LE 29 JANVIER 2010

« N'oublions pas que nos directions tiennent des discours mielleux aux enseignants d'un côté et, de l'autre, demandent au gouvernement par le biais du dépôt patronal, des reculs dans nos conditions de travail ? »

Christian St-Louis, vice-président au service des relations de travail

ET QUELS SONT CES RECULS ?

Par le biais de la présentation faite en assemblée générale des membres les 8, 9 et 10 février, je vous en ai parlé.

VOICI UN COURT RÉSUMÉ :

Dîner de 50 minutes au secteur préscolaire-primaire au lieu de 75 minutes pour faire de la récupération.

TNP, trop compliqué à administrer... Le remplacer par du temps au service de l'école. Ne me demandez pas quand vous ferez vos corrections, votre planification... À la maison, bien sûr. Votre direction vous l'aurait dit !

Éliminer les catégories d'élèves, ajouter des motifs aux dépassements... Réduire les congés qui gênent la gestion du personnel, ne plus donner des postes à la formation professionnelle et aux adultes, transformer les jours d'école en heures, Alouette...

J'espère bien qu'après cette courte et pénible énumération qui ne signifie que l'alourdissement de nos conditions de travail **vous serez au rendez-vous pour dire haut et fort à nos commissaires et à nos directions que ce dépôt est inacceptable !**

ET COMMENT SE FAIRE ENTENDRE ?

Par la mobilisation bien sûr ! Respecter le plan d'action et de mobilisation, être au rendez-vous dans vos réunions syndicales, **être solidaires**, tous ensemble.

AFFICHONS NOS COULEURS : Portez vos chandails le plus souvent possible et lors de vos rencontres avec la direction.

LES AFFRES PATRONALES :

Un dépôt satisfaisant pour les directions qui, manifestement, trouvent l'application et le respect de la convention collective trop contraignants et qui réclament, sans la moindre gêne, le droit de régenter le travail des enseignants.

« J'ai confiance dans notre capacité à contrer les attaques patronales, mais aussi à faire des gains réels malgré le contexte difficile. »

Pierre St-Germain, président de notre fédération

ON AGIT OU ON SUBIT ?

Moi aussi, j'ai confiance. Nous serons au rendez-vous. Nous avons un devoir de nous protéger mutuellement. Chacun des secteurs est important. Le gouvernement tente d'attaquer, morceau par morceau, notre édifice syndical. **Soyons solidaires !**

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente
en relations du travail

MISE EN GARDE FACE À L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES ET DES COMMUNICATIONS

Nous demandons aux enseignantes et aux enseignants d'être vigilants face à l'utilisation des adresses courriel des commissions scolaires de même que face à l'utilisation des accès internet à l'école et des différents sites visités sur les heures de classe. Les commissions scolaires ont un droit de regard et ont un accès pour gérer l'utilisation des TICS. Elles peuvent faire des vérifications et il serait malheureux que des enseignantes et des enseignants subissent des reproches et des sanctions face à une mauvaise utilisation des TICS.

De plus, le syndicat recommande aux enseignantes et aux enseignants de ne pas inviter des élèves à être "amis" sur l'application Facebook et autres applications du même genre.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en
relations du travail

500 FOIS MERCI !!!

Lors de l'AGD du 3 février dernier, il y a eu une levée de fonds pour Haïti, suite à ma courte allocution. La très grande générosité des personnes présentes a permis d'amasser la somme de 500 \$, somme qui a été transférée à ma mère et ma tante qui vivent en Haïti. Elles ont pris en charge des enfants et leurs mères qui se retrouvent sans subsistance suite à la catastrophe.



Aux noms de mes compatriotes, de mes parents et du fond du cœur, je vous dis : " MERCI ".

Jr Philippe-Auguste, école de l'Envolée

DEMANDE DE CONGÉS

C'est au plus tard le 31 mars que vous devez demander un congé à temps plein ou à temps partiel et la participation à un programme de retraite progressive ou de congé à traitement différé pour 2010-2011.

Quelques exemplaires de lettres types se retrouvent dans le guide syndical du SEO que votre délégué syndical a en sa possession ou encore sur notre site internet sous la rubrique «convention».

Robert Guérin, vice-président

SPÉCIALISTE AU PRIMAIRE

Saviez-vous que :

Lorsque vous enseignez dans plus d'une école, vous avez droit à vos deux (2) journées flottantes à l'école d'affectation sinon la direction devra vous assigner un remplaçant dans l'autre école, s'il y a lieu.

Portez aussi une attention particulière aux assemblées générales des enseignants et au conseil des enseignants car on y discutera et décidera de la répartition des

minutes de chacune des spécialités. Votre présence est donc primordiale pour le partage des 4 heures 30 minutes prescrites par le MELS. Les décisions prises seront par la suite adoptées au conseil d'établissement.

Le comité des spécialistes du S.E.O.

MOUVEMENT DE PERSONNEL :

Retour à l'école d'origine

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1^{er} juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1^{er} juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2010-2011, à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail



CONGÉS DE MALADIE

Au début de chaque année scolaire, la commission crédite à chaque enseignante et enseignant à temps plein six (6) jours de congé de maladie (5-10.36 A)).

L'enseignante ou l'enseignant détenant un contrat à temps partiel a droit à un nombre de jours de congé de maladie équivalent au pourcentage de son contrat.

Les jours de congé de maladie crédités en vertu de la clause 5-10.36 A) (les six (6) jours annuels) non utilisés au cours de l'année scolaire sont cumulatifs et versés dans une banque au crédit de l'enseignante ou de l'enseignant. Malgré ce qui précède, un sixième (1/6) des jours de congé de maladie alloués au début de l'année n'est pas cumulatif et ne peut être versé dans la banque. Il est perdu.

Ces jours de congé de maladie accumulés seront monnayables à 1/200 du traitement au moment où l'enseignante ou l'enseignant quittera définitivement le service de la commission.

Pour les enseignantes et enseignants détenant un contrat à temps partiel, la partie non utilisée des six (6) jours de congé de maladie (moins 1/6 qui est perdu) est monnayable à la fin du contrat.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail

Journée internationale des femmes – 8 MARS



Huguette Latulippe / Promotion inc.,

Illustration : Geneviève Guénette

Pour souligner la Journée internationale des femmes, vous pouvez, encore une fois cette année, vous procurer une épinglette au coût de 3 \$. Vous l'aurez deviné : 2010 marque une autre étape de la Marche mondiale des femmes (MMF). Oui, les femmes marcheront en 2010. Avec ce Syn chronique, nous vous avons expédié une très belle affiche. L'épinglette est identique à l'affiche, toute en couleur. Portons-la fièrement ! La personne déléguée de votre établissement pourra prendre votre commande afin de la transmettre au syndicat. Premiers arrivés, premiers servis.

Pour vous les procurer, veuillez vous adresser à Line Beaudry
au syndicat : **819-776-5506**

Superbes épinglettes disponibles au SEO au coût de 3\$

CONGÉ DE MATERNITÉ

Soirée d'informations



Le syndicat tiendra une soirée d'informations sur les droits reliés au congé de maternité, le 24 mars, au Club de Golf Tecumseh dans le secteur Gatineau.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'avance. La personne déléguée syndicale de votre école ou de votre centre peut vous remettre un plan de travail du déroulement de la soirée ainsi qu'un formulaire d'inscription.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail



Non merci, Mme la Ministre !

Le 5 février dernier, nous avons reçu de la bien belle visite dans la région de l'Outaouais. En effet, Mme Michelle Courchesne (ministre de l'Éducation des sports et des loisirs) était de passage afin de continuer sa tournée provinciale des régions sur la persévérance scolaire.

Comme par hasard, nous apprenions cette même journée via les différents médias, que la Ministre de l'Éducation avait déposé un projet de règlement qui vise à calculer l'année scolaire en nombre d'heures plutôt qu'en nombre de journées. Il n'en

fallait pas plus pour soulever l'ire et la grogne chez les enseignantes et les enseignants.

Spontanément, les enseignantes et enseignants de la polyvalente Nicolas-Gatineau où était la ministre, ainsi que ceux et celles de l'école secondaire Du Versant de la CSD se sont mobilisés afin d'opposer à la ministre une fin de non-recevoir au sujet de ce fameux projet de règlement modifiant le régime pédagogique actuel.



En après-midi, nous avons répété le même exercice, mais cette fois-ci en présence des enseignantes et enseignants de la CSPO à l'école secondaire Grande-Rivière.

Je tiens à vous féliciter pour cette magnifique activité de solidarité.

Robert Guérin, vice-président

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le salaire maximum assurable prévu pour l'année 2010 en ce qui concerne le RQAP est passé de 62 000\$ à 62 500\$?

Saviez-vous que la rencontre de la ministre dans la région a eu lieu le 5 février ?

5 JOURS APRÈS LA RENCONTRE AVEC LA MINISTRE COURCHESNE

Cafouillage à l'éducation a dit le député Curzi

Le calendrier scolaire : « il pourrait y avoir des activités scolaires durant le week-end !

Source : le courrier parlementaire du **mercredi 10 février 2010**.

« Dans certains cas, pour des projets très particuliers », il pourrait y avoir des activités scolaires durant le week-end !

Ces projets dont je parle, a insisté Michelle Courchesne, visent à aider les jeunes à persévérer, à ne pas décrocher de l'école. Ce sont les enseignants qui me demandent dans certaines régions, d'avoir la flexibilité de mener à bien des projets spécifiques, occasionnellement en fin de semaine, sans toujours être obligés de procéder par voie de dérogation avec la lourdeur bureaucratique qu'elle nécessite » explique la ministre.

Le gouvernement, une fois de plus, agit en catimini en soumettant un règlement majeur qui risque de modifier le calendrier scolaire, accuse le député péquiste Pierre Curzi.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

ENCORE UNE GIFLE AU VISAGE! (Communiqué de presse de la FAE)

La révision du calendrier scolaire : une proposition inacceptable pour la Fédération autonome de l'enseignement

06.02.2010

La Fédération autonome de l'enseignement dénonce vigoureusement l'intention de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, de modifier le calendrier pédagogique en calculant l'année scolaire en nombre d'heures plutôt qu'en nombre de journées. Le projet de règlement, inscrit cette semaine à la Gazette officielle, doit entrer en vigueur, s'il est adopté, le 1er juillet prochain. Sous prétexte d'accorder davantage de flexibilité aux institutions pour les aider à lutter contre le décrochage scolaire, le projet de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport Michèle Courchesne, aura pour effet d'étendre les jours de classe même les fins de semaine.

« La ministre semble confondre les différentes responsabilités qui lui incombent. Qui parle? La ministre du Sport et du Loisir ou la ministre de l'Éducation? Si la ministre du Sport et du Loisir veut permettre l'organisation d'activités sportives ou culturelles les fins de semaine avec les élèves qu'elle fasse appel aux intervenants spécialisés en ce domaine. Mais pas question de permettre la dérive de la mission éducative de l'école et dont la responsabilité appartient aux enseignantes et aux enseignants. Si madame Courchesne a oublié qu'elle était aussi ministre de l'Éducation, nous allons lui rappeler. Veut-on faire du calendrier scolaire un fourre-tout et faire éclater la finalité de l'école qui est d'instruire et de transmettre des connaissances? Veut-on attacher les profs 7 jours sur 7 à leur tâche déjà surchargée? Je n'ai qu'un mot c'est odieux », précise le président de la FAE, Pierre St-Germain.

Des profs en colère

Le personnel enseignant n'a pas tardé à exprimer sa colère à l'égard de ce projet et de l'ensemble des propositions gouvernementales actuellement négociées en vue du renouvellement de la convention collective. En Outaouais, alors que la ministre Michelle Courchesne effectuait aujourd'hui une tournée dans deux écoles secondaires, les enseignantes et enseignants ont opposé une fin de non-recevoir au projet ministériel. Ils ont aussi exprimé clairement leur dégoût quant aux dernières offres patronales qui traduisent un mépris à leur endroit et font fi de leurs besoins réels et alourdissent la tâche.

« Nos profs sont épuisés et on ne cesse de le dire. La ministre ne pourra pas dire qu'elle n'en sait rien, on a eu l'occasion de lui exprimer directement. J'espère que sa tournée lui permettra de comprendre que ce projet de calendrier est perçu comme une gifle par les enseignantes et les enseignants au même titre que les offres patronales », a indiqué le président du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, Gaston Audet.

Des profs mobilisés

La Fédération autonome de l'enseignement croit que ce projet de modification du calendrier scolaire survient à un moment stratégique pour le gouvernement. Dans le cadre des présentes négociations, il cherche à limiter de plus en plus l'autonomie du personnel enseignant, à précariser davantage les emplois et à adapter l'école aux besoins des entreprises plutôt que de chercher à donner des conditions décentes aux profs leur permettant d'enseigner convenablement avec des ressources adéquates.

« Le gouvernement n'aura réussi qu'à mobiliser davantage les enseignantes et les enseignants par cette annonce. On nous demande de négocier de manière transparente, ce que nous faisons de manière responsable. Pourtant, au même moment la ministre s'empresse de déposer un projet de règlement modifiant des éléments au cœur des pourparlers qui ont cours aux tables de négociation. On se sent littéralement méprisé par ce manque de respect envers ceux et celles qui quotidiennement s'engagent à offrir une éducation de qualité dans des conditions pitoyables. Ne soyez pas étonnés alors de voir les profs exprimer fortement leur désapprobation face au dépôt

patronal », de conclure le président de la FAE, Pierre St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 30 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications

DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT ACCIDENTEL ET REGISTRE DES PREMIERS SOINS



Saviez-vous qu'il existe un formulaire intitulé « *Déclaration d'événement accidentel et registre des premiers soins* » disponible auprès de votre employeur ? Il n'existe cependant pas de formulaire de déclaration d'événement pour tout incident à caractère violent.

Le comité pour contrer la violence travaille en ce moment sur ce dossier afin de dresser un portrait réel de ce qui se passe dans notre milieu de travail.

Les enseignantes et enseignants doivent se sentir en sécurité à l'école !

Brisons l'isolement, parlons-en !

Le comité pour contrer la violence, Pierre Guénard
Manon Lavoie
Céline Lemay
Lyne Marsolais
Danielle Rocheleau



LA FRANCOFÊTE
du 4 mars au 28 mars 2010



La francophonie s'éclate!
Catherine Durand, Renée Claude, Boom Desjardins
Sherazade, Dan Bigras



En collaboration avec ses partenaires, Impératif français célèbre en grand la Francofête.

Impératif français, la Maison de la culture, la salle Jean-Després, le cabaret La Basoche et la Ville de Gatineau ont concocté pour l'occasion une programmation exceptionnelle.

Du 4 au 28 mars, seront présentés dans les plus grandes salles de la région : Yann Perreau, Huit femmes Huit mars, Catherine Durand, Renée Claude, Paul Kunigis, Sherazade, Boom Desjardins, Le Bourgeois gentilhomme et Marie-Josée Lord.

De plus, Impératif français accueillera Dan Bigras à un déjeuner-causerie ayant pour thème «

Descendons dans la rue », le dimanche 21 mars à 11 heures, à l'agora Gilles-Rochelleau de la Maison du Citoyen. Les convives auront aussi la possibilité de voir les œuvres de l'artiste-peintre Caro.



Impératif français profitera de la Francofête pour célébrer son 35^e anniversaire en inaugurant la campagne de distribution de ses nouveaux signets promotionnels du français, **véritables pièces de collection**, dédiés à de grands écrivains et artistes de la francophonie. On peut aussi se les procurer au www.imperatif-francais.org.

Pour plus de renseignements sur les journées, les dates, les heures, les salles et les points de vente des laissez-passer des activités de la Francofête, nous vous invitons à visiter le www.imperatif-francais.org. La Francofête, une autre grande réalisation signée Impératif français, Ville de Gatineau et Maison de la culture.

Renseignements : Jean-Paul Perreault
Impératif français en fête 819 684-8460
www.imperatif-francais.org